Direct weten
waar je aan toe bent
Directement mieux

DirectLease

Addendum aux conditions générales/contrat-cadre de Directlease SA

Indemnité de rupture en cas de résiliation anticipée du contrat pour les véhicules avec un prix catalogue (y compris options e accessoires) de maximum 40 000 € . HTVA et incl. TMC.

Durée	Mensualités dus									
jusqu'au 24 mois (incl.)	13	8	4	*						
jusqu'au 36 mois (incl.)	16	11	8	6	4	*				
jusqu'au 48 mois (incl.)	18	13	9	7	5	4	3	*		
jusqu'au 60 mois (incl.)	22	17	13	10	8	7	6	4	3	*
Durée passée en mois	=< 6	=<12	=< 18	=< 24	=< 30	=< 36	=< 42	=< 48	=< 54	=< 60

(*) la moitié des échéances restantes

L'indemnité de rupture ci-dessous s'entend hors répercussions contractuelles, dont les dommages non liquidés, coûts de carburant et kilomètres supplémentaires, et est sous réserve d'éventuels arriérés de paiement.

En cas de résiliation anticipé d'un véhicule avec un prix catalogue dépassant les 40 000 € . HTVA et incl. TMC., pour chaque dépassement de 5 000,00€ (ou d'une fraction de ce montant), une mensualité supplémentaire est applicable.

Date :

DirectLease SA

Nom du client :

Erwin Coesens

Signataire habilité :

Country Manager Belgium

Fonction :